Image not found or type unknown

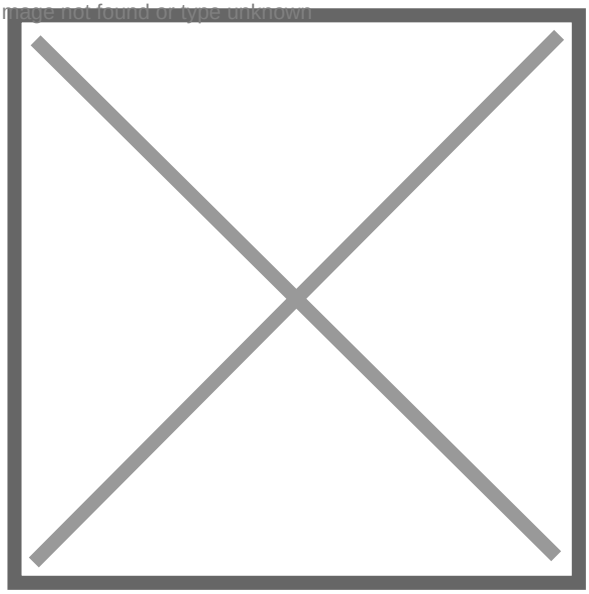

Puis être en arret de travail pendant mon reclassement après inap

Par **AJ 85320**, le **17/12/2014** à **13:38**

Bonjour, je suis en arrêt depuis le 26 mars 2014. j'ai rdv le 15 janvier 2015 à la médecine du travail pour ma 1ère visite pour lancer la procédure d'inaptitude.

Mon arrêt se termine le 15 janvier 2015.

ai je le droit de prolonger mon arret de travail jusqu'au licenciement ou dois je laisser une journée " de battement" et me remettre en arrêt INITIAL à compet du 18 janvier 2015
Merci de m'éclairer ;

Par **moisse**, le **17/12/2014** à **14:34**

Bonjour,
Vous avez surtout le droit d'être OBLIGE de faire une pré-visite de reprise, donc d'ici la fin de l'année compte tenu de la durée de votre arrêt de travail.
Le jour de la reprise, le 15 janvier, sera donc la seconde visite et la dernière si une inaptitude est prononcée à chaque fois.
Je ne comprends votre question sur la journée de battement.
Si vous effectuez une visite de reprise, cela signifie que la consolidation est prononcée, et que l'arrêt de travail est fini, autrement vous ne pourriez pas reprendre celui-ci et faire la visite de reprise.
Ensuite comme vous n'aviez pas prévu de faire la visite de pré-reprise, vous ne pouvez pas reprendre à votre guise juste les jours de rendez-vous avec le médecin du travail.

Le principe de l'arrêt n'est pas de convenance personnelles mais d'impossibilité d'avoir une activité.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés